



Container déposés sur terrain

Par helene62310

bonjour, j'ai acheté un terrain, pour déposer mes meubles , je vais acheter des containers posés sur des plots, faut-il un permis de construire svp
cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vos containers n'étant pas mobiles, ils vont probablement être considérés comme des mobilhomes et donc une DP est au moins nécessaire.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F620]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F620[url]
Renseignez vous à la mairie.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

La nécessité d'un permis de construire ou d'une DP pour installer des containers sur des plots sur votre terrain dépend de plusieurs facteurs.

La surface au sol des containers :

Moins de 5 m², aucune formalité administrative n'est requise. Entre 5 et 20 m², une déclaration préalable de travaux est nécessaire et à + de 20 m² un permis de construire est généralement obligatoire.

La destination des containers :

Le fait qu'ils servent uniquement de stockage ou s'ils sont aménagés en habitation peut influencer sur les démarches à accomplir.

Voir le plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune : Certaines communes peuvent imposer des règles spécifiques concernant l'installation de containers.